RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01878
Numéro SIREN : 882 849 375
Nom ou dénomination : ÀBLOCK!

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2020 sous le numéro de dépôt 21168

ÀBLOCK!
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 2.000 €
Siège social : 18 rue Marceau
95430 AUVERS SUR OISE
RCS PONTOISE 882 849 375

* * * *

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
et le Mercredi 16 septembre à 10 heures

L'actionnaire unique et Présidente, Madame Valérie DOMAIN détenant les 2000 actions composant le capital social de la Société d'une valeur nominale de 1 €

Statue sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de deux nouveaux actionnaires
- Autorisation de cession d'actions
- Transformation de la société en SAS pluri actionnaires
- Pouvoirs

Et a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique décide d'agréer, conformément à l'article 14.2 des statuts, comme nouveaux actionnaires :

- **La Société AC CONSEIL**, Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle au capital de 5.000 € ayant son siège social 7 rue Amiral du Chaffault 44100 NANTES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le n° 837 580 596 prise en la personne de son gérant Monsieur Antoine CALLOT.

- **Madame Julie JOUVENCEL**, née le 7 mai 1974 à GRENOBLE (38), de nationalité française, célibataire, demeurant 6 rue Notre Dame de Lorette 75009 PARIS

La Présidente rappelle qu'un acte de cession d'actions vient d'intervenir entre Madame Valérie DOMAIN, cédante, au profit de la société AC CONSEIL et de Madame Julie JOUVENCEL, cessionnaires.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique, en conséquence de la cession d'actions qui vient d'intervenir, prend acte que la société ÀBLOCK ! est devenue une société par actions pluri personnelle et qu'il convient en conséquence de faire radier la mention « unipersonnelle » sur l'extrait Kbis et de procéder à la mise à jour auprès du Registre des Bénéficiaire Effectifs.

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès verbal et de ses délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt, de publicité et autre qu'il appartiendra.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'actionnaire unique.

Mme Valérie DOMAIN
Présidente et actionnaire unique

